



Dossiers de subvention ANS

Première étape: disposer d'un « compte asso ».

Deux cas de figure:

- ➔ soit votre club dispose déjà d'un compte asso et il faut récupérer les codes auprès des responsables du club qui l'ont créé. Vous pourrez modifier les données personnelles si besoin.
- ➔ soit le créer entièrement

Dans les deux cas il faudra connaître:

- ➔ le n° de SIRENE de votre club (cela suffit pour les départements d'Alsace et de Moselle)
- ➔ + le RNA dans tous les autres départements: Vous trouverez le n° RNA de votre association sur le récépissé de création ou de dernière modification qui vous a été remis par le [greffe des associations](#) suite à la création ou la modification de votre association. (**petit rappel:** au moment de sa création ou lors d'une modification dans le bureau, les statuts, l'adresse,... **il faut faire une déclaration:** tout est expliqué [ici](#).)

Dossiers de subvention ANS

Première étape: disposer d'un « compte asso ».



Avec ces éléments, vous pouvez maintenant commencer la création du compte asso de votre club.

Plus d'explications [ici](#).

Tout est bien expliqué dans un [tuto](#)

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/comment-se-cree-un-compte/>

Un peu de patience et bon courage !



Pour avoir des [subventions ANS](#)
Pour le dispositif [Pass'sport](#)